

Travaux de la Chambre

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sinon, nous devons continuer notre opposition.

M. Broadbent: Je n'ai aucun renseignement de bonne source à ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quant à l'autre question, que j'ai déjà abordée avec le leader du gouvernement à la Chambre le 2 juillet, comme en fait foi la page 7170 du *hansard*, elle concerne la présentation d'un projet de loi visant à hausser le taux de rendement des rentes sur l'État qui a été annoncée dans le discours du budget. A cette occasion, le ministre m'a répondu que des explications seraient fournies à ce sujet avant l'ajournement d'été. Comme il se peut que nous nous ajournions d'ici une huitaine de jours, le ministre peut-il nous dire ce qu'on a prévu exactement pour améliorer le rendement des rentes sur l'État?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, à propos de la première question, qu'il ne faut pas prendre très au sérieux, j'espère qu'aucun député d'en face n'envoie de lettres pour dire que la taxe d'accise va être supprimée. Le ministre des Finances a déjà dit qu'il tiendrait compte des instances, mais il a bien précisé, à l'instar du gouvernement, que ce bill doit être adopté.

A propos de la deuxième question, depuis que j'ai donné la réponse à mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai parlé avec mes collègues et j'ai appris qu'il fallait un bill. On le prépare de toute urgence; il sera présenté après les vacances, pas avant.

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rappel au Règlement, je voudrais, avant que les choses aillent trop loin, me rassurer au sujet de la proposition que le député de Peace River (M. Baldwin) a faite récemment à l'effet de siéger samedi, en vue de terminer dès cette semaine l'étude du bill C-66, afin que la Chambre puisse s'ajourner pour les vacances.

Je voudrais faire remarquer au député de Peace River que rien n'indique que le soleil ne paraîtra pas la semaine prochaine, et que nous pourrions revenir si nécessaire pour terminer l'étude de ce projet de loi. Nous attendons depuis au moins deux ans une loi pour réformer la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre nous avait promis qu'on l'étudierait, et il n'en parle plus maintenant. Je voudrais savoir ce qu'il a l'intention de faire au sujet de ce projet de loi ou au moins de certains amendements contenus dans cette loi qui est attendue par le public.

[Traduction]

M. Lawrence: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai cru comprendre, ou peut-être ai-je mal compris, d'après des questions et des conversations que certains d'entre nous ont échangées avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), qu'il allait déposer le texte de l'entente multilatérale intervenue entre l'AIEN et le gouvernement argentin au sujet des garanties relatives au réacteur nucléaire CANDU. J'espérais qu'il le déposerait aujourd'hui.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je dispose d'une copie de cette entente particulière en anglais seulement. J'aimerais en obtenir la traduction française auparavant, mais je puis aussi bien la remettre cet après-midi à mon honorable ami ou la déposer demain.

M. Smith (Churchill): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A propos de la motion que j'ai proposée

aujourd'hui en conformité de l'article 43 du Règlement, mes collègues et moi-même dans ce coin-ci de la Chambre n'avons entendu personne dire non. Si des députés s'y opposaient, je ne vois pas pourquoi ils ne se sont pas fait entendre plus fort. Ma motion n'avait pour but que d'adresser des vœux aux premiers habitants de notre pays à l'occasion de la célébration de leur centenaire.

Des voix: Bravo!

M. Smith (Churchill): Je le répète, je n'ai entendu personne dire non.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pense que Votre Honneur a dit qu'à 3 h 25 je serai autorisé à invoquer le Règlement. Mon rappel au Règlement concerne une réponse fournie par le premier ministre (M. Trudeau) où il a affirmé n'avoir en aucune correspondance avec le comité Ukraine-Canada et naturellement, à l'exception de ce qui pourrait avoir trait à une allégation personnelle, je le crois. Mais je signalerais que le télégramme adressé au premier ministre et les copies envoyées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), sont datés du 22 juillet en provenance de Winnipeg.

Votre Honneur a dit que dix minutes avaient été consacrées à cette question. Tout le pays, monsieur l'Orateur, de même que 100 millions de personnes captives, s'intéressent de près à cette conférence dont le Parlement ne sait rien sauf, comme l'a dit le premier ministre, ce qu'il a daigné nous faire savoir aux conférences de presse. Or, dans notre pays, les conférences de presse ne remplacent pas le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je lui ai posé deux questions; il a droit de ne pas y répondre. La première concernait les frontières fixées du fait de la conquête, où 100 millions de personnes épris de liberté autant que vous et moi, se voient refuser le droit à l'autodétermination. Ils redoutent qu'un autre Munich se prépare et ils veulent que le Parlement fasse connaître son point de vue. Nous n'avons pas eu l'occasion de le faire.

C'est la première fois depuis que Mackenzie King était au pouvoir que la Chambre ne tient pas de débats périodiques sur les affaires extérieures. Le premier ministre m'a répondu en parlant d'une autre chose. J'ai fait mon devoir. J'ai tenté de faire quelque chose pour ces peuples à qui on refuse la liberté et pour les Canadiens de diverses origines ethniques qui nous ont demandé d'agir. Tout ce que nous avons obtenu, c'est un refus dédaigneux d'un groupe de députés libéraux qui ont voulu me faire taire quand j'ai essayé de saisir la Chambre d'une question qui tient au cœur non seulement de ceux d'origine étrangère mais de tous les Canadiens épris de liberté.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le rappel au Règlement qu'a soulevé le très honorable représentant m'offre l'occasion de dire que j'ai reçu de divers groupes des instances semblables qui témoignent de leur inquiétude quant aux résultats de la conférence sur la sécurité. Naturellement, ce qui les préoccupe le plus, c'est la possibilité que cette conférence rende immuables ou sanctionne d'une manière ou d'une autre les frontières qui ont été tracées après la Seconde Guerre mondiale.